

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Monsieur Fr. GUILLAN Y SUAREZ**

B.D.U. – Direction de l'Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B - 1035 BRUXELLES**

V/réf. : 04/pfd/591158  
N/réf. : AVL/KD/BXL-2.1270/s.583  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Parvis Notre-Dame de Laeken. Abattage de 4 arbres dangereux.  
**Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS**

En réponse à votre demande du 5 février 2016, en référence, reçue le 9 février, nous vous communiquons **les remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 17 février 2016.

La demande porte sur l'abattage de quatre arbres situés dans la zone de protection de l'ancienne gare de Laeken. Ces arbres sont également visibles depuis l'espace public.

Lors de sa visite effectuée sur place le 17 février 2016, le représentant de la CRMS a évalué leur état sanitaire ainsi que l'aménagement paysager auquel ils participent.

Abattage de trois peupliers d'Italie (à l'est de la gare classée)

Le premier des trois peupliers est écimé. Les reperçements se trouvant actuellement ancrés dans une zone de pourriture sont devenus dangereux. Le deuxième est creux et le troisième est proche du second, et, dès lors, difficile à conserver si l'on supprime l'arbre creux. Par ailleurs, à voir l'importance des fûts, ces arbres pourraient être plus âgés que 40-50 ans. Au niveau des stades ontogéniques, il est certain qu'ils sont arrivés à maturité et qu'ils doivent être remplacés. **La CRMS ne s'oppose pas à l'abattage de ces trois sujets et suggère de choisir, le cas échéant, le *Carpinus betulus* 'Fastigiata' comme essence de replantation.**

Abattage d'un robinier faux-acacia (au nord de la gare classée)

L'arbre est écimé et une descente de cime s'en est suivie. Il fait basculer le muret situé à sa base. En outre, l'arbre voisin (un tilleul ?) possède une couronne peu régulière, voire difforme, qui par sa taille entraîne la déformation d'un jeune plant proche.

**Vu le mauvais état des abords, la CRMS estime qu'il serait plus judicieux d'envisager au préalable un réaménagement paysager global de cette zone, voire de la totalité du square.**

**Elaboré par un paysagiste et coordonné avec la restauration de l'ancienne gare (en cours d'étude) ainsi qu'avec les objectifs du contrat de quartier environnant, un tel projet devrait prendre en compte, outre l'abattage éventuel du robinier et du tilleul voisin, la réparation du muret et le choix de nouvelles essences en vue d'une harmonisation des végétaux pour l'ensemble du square.**

***A ce stade, la CRMS demande donc de ne pas abattre le robinier et de procéder à une « taille d'accompagnement de descente de cime » (coupe du bois mort entre autres pour la sécurisation du site) afin de pouvoir le maintenir encore quelques années, le temps de mener à bien l'étude du square. En ce qui concerne la replantation future, l'introduction, le cas échéant, d'un magnolia à feuilles persistantes à côté d'un houx n'est pas judicieuse ; le choix d'une essence à feuilles caduques sera préférable.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. à : D.M.S. : S. Valcke ; D.U. : B. Annegarn ; M. G. Coomans de Brachène (par mail), M. Th. Van Ro (par mail).